Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 36 (1931)

Artikel: Napoléon III et les Cantons bourguignons de la Neuveville
Autor: Imer, Florian
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549901

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Napoléon III et les Canons bourguignons de la Neuveville

par Florian Imer, Préfet à la Neuveville

Existe-t-il encore de l'inédit sur les vieux canons de la Neuveville? Ce sujet n'a-t-il point été épuisé par nos historiens jurassiens?

Quiquerez, dans sa « Notice sur l'artillerie conquise par les habitants de la Neuveville aux batailles de Grandson et de Morat, en 1476 » (voir Actes 1854, p. 81-95) cite en passant l'intérêt que leur porta Napoléon III et la correspondance échangée à ce sujet entre le prince, le général Dufour et mon arrière-grand-père.

Parmi d'autres papiers de famille, j'ai retrouvé, soigneusement classées et ficelées, les lettres du général Dufour. Il y en a une soixantaine, mais quelques-unes seulement traitent des canons de Charles le Téméraire. Ces pièces ne suffisaient pas; l'essentiel manquait: les lettres du futur Empereur au général. Le hasard devait venir au devant de mon désir: une rencontre à l'île de St-Pierre, dans la chambre de Jean-Jacques Rousseau, avec M. François Franzoni, poète et graphologue, à Genève, m'apprit qu'il était le neveu d'une des petites-filles de Dufour, Mme Ernest de Beaumont, qui conserve pieusement, dans son hôtel de la rue des Granges à Genève, les souvenirs de son illustre aïeul. Madame de Beaumont a eu l'amabilité de me communiquer les lettres adressées par Napoléon III à son grand-père, m'autorisant à en publier des extraits. Je lui en exprime ici ma gratitude.

Après les guerres de Bourgogne, comme on le sait, le contingent neuvevillois, fort d'environ quatre-vingt-dix hommes, remporta chez lui, brillant témoignage de sa vaillance, sept canons sur affûts à deux roues, avec tous les accessoires, trois bombardes ajustées sur de petits affûts à chevalets et une bannière.[1])

Cette artillerie, d'une valeur inestimable et aujourd'hui sans pareille, conservée pieusement, fut rangée pendant des siècles dans

[1]) Six de ces canons sont formés de douves de fer forgé cerclées, le septième est forgé d'une seule pièce et percé d'un calibre de 6 à 6 1/2 cm. Le plus long de ces canons mesure 2 m. 95. Ce matériel, encore en parfait état, doit être, en partie du moins, antérieur aux guerres de Bourgogne. Voir: *A. Quiquerez.* op. cit. Actes de la Société d'Emulation, 1854, p. 81-95. *Ad. Gros et Ch.-L. Schnider.* Histoire de la Neuveville. Neuveville, Imp. Ed. Beerstecher, 1914, p. 28-31.

un local du bâtiment d'école près du temple. On a prétendu que ces pièces avaient été murées dans une cave au moment de l'occupation française et avaient ainsi échappé au contrôle et à la convoitise de la France. Un document retrouvé dans les archives bourgeoises de la Neuveville a détruit cette légende:[1]) un inventaire des pièces d'artillerie de la Neuveville avait bel et bien été établi, le 11 juin 1798, par le secrétaire de l'administration municipale du canton de Neuveville, département du Mont-Terrible, avec le commandant de place, en présence de l'agent municipal et du commissaire du Directoire Exécutif. Plus tard, Napoléon Ier, connut l'existence de ces canons et bombardes, très probablement après le passage du Général Ney à la Neuveville, en 1803, ou en 1806 lors de la visite du Général Oudinot et de son Etat-Major.[2]) Il n'eut pas le temps de réaliser son intention de s'approprier de l'artillerie du Téméraire.

Vers le milieu du XIXe siècle, ces canons attirèrent à nouveau l'attention des connaisseurs. Pendant son séjour au château d'Arenenberg, auprès de sa mère, la reine Hortense, Louis-Napoléon Bonaparte, entre en relations avec le colonel Dufour[3]) de Genève, pour faire son instruction militaire. Le futur général avait fait ses premières armes en France. Il avait servi pendant 8 ans dans l'armée impériale et s'était distingué tout particulièrement à la bataille de Corfou. Admirateur de Napoléon Ier, il avait quitté son service à l'étranger, après la chute de l'empereur. Il s'était retiré à Genève pour consacrer son temps à sa patrie. Dufour était à ce moment-là instructeur en chef du génie et de l'Etat-Major fédéral. Le prince suivit son cours à l'école de Thoune. Depuis 1830 jusqu'à sa mort, Louis-Napoléon échangea une abondante correspondance avec son maître et ami.[4]) Dufour, très fortement attaché à son élève, l'avait conseillé dans ses travaux militaires, en particulier pour la publication d'un ouvrage sur l'artillerie, paru en 1834,[5])

---

[1]) Neuveville. Notre artillerie en 1798, Actes 1902, p. 175.

[2]) *Cyprien Rével:* Notice biographique sur Jean-François Imer, pasteur de l'Eglise de la Neuveville, né en février 1744, décédé le 11 décembre 1822. Imprimerie Graeub, 1856, La Neuveville.

[3]) *Ed. Sayous:* Le général G. H. Dufour. Notice biographique. Genève Desrogis, 1884.

Walther Senn: Le général Dufour, sa vie et ses travaux. Lausanne, Payot, 1884.

Dierauer: Histoire de la Confédération Suisse. Trad. Aug. Reymond. Lausanne, Payot, 1919, vol. VII, p. 667-725 et 733-913.

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Attinger, éditeur, Neuchâtel.

[4]) *Eugène de Budé*: Napoléon III et le Général Dufour. Revue des Deux Mondes, 1904, tome XX, p. 609.

[5]) *Louis-Napoléon Bonaparte*: Manuel sur l'artillerie, 1834.

l'année même où le prince suivait, comme capitaine d'artillerie, des exercices militaires dans le canton de Berne.[1]) A son tour, Dufour fit paraitre, en 1840, une publication sur « l'artillerie des anciens ».[2]) Ces travaux ne font pas mention des canons de la Neuveville, cependant c'est grâce à leur publication que les trophées de Grandson et de Morat connurent une période de vogue. En février 1840, Louis Couleru,[3]) maître de dessin au collège de la Neuveville, agissant au nom du Musée d'artillerie de Paris, demande à la Bourgeoisie de la Neuveville si elle est disposée à céder deux ou trois de ses pièces contre argent ou en échange d'autres pièces d'artillerie. Le Conseil décide, bien à la légère, semble-t-il, de recommander cette proposition à l'assemblée. Entre temps, le département militaire de Berne, nanti de ces démarches, envoie un délégué à la Neuveville, pour « obtenir la préférence sur la personne qui désire faire l'acquisition de ces canons ». L'assemblée de bourgeoisie réunie le 25 mars prend une détermination pleine de dignité et à la hauteur de ses traditions: elle décide « d'écarter toute considération pécuniaire, pour n'écouter que des sentiments d'honneur et conclut par mains levées, et à la presque unanimité, à la conservation pleine et entière de ces trophées acquis au prix du sang de ses ancêtres ».[4]) Ayant appris, à son tour, l'existence de ces précieux canons, Dufour, alors colonel quartier-maître général de la Confédération, complète ses recherches sur l'artillerie du moyen-âge. Il écrit à l'un de ses anciens élèves de Thoune, le Lieut.-Colonel du génie Florian Imer,[5]) à la Neuveville, pour obtenir un croquis et la description de ces pièces:

---

[1]) *Dr Emil Blösch:* Prinz Louis-Napoléon in Bern. Berner Taschenbuch, 1881, p. 221-229.
Bille, avt. Musée Neuchâtelois, 1914, p. 214.

[2]) *G. H. Dufour:* L'artillerie des anciens. Paris et Genève, 1840,

[3]) Georges-Louis-Christophe, ou Pierre-Louis Couleru, né à Montbéliard en 1781, mort à Paris en 1865, de nationalité française, maître de dessin, collaborateur de Lory, père du coloriste Louis Couleru à Paris. Il avait épousé le 1er octobre 1802, aux Ponts-de-Martel, Amélie Guinand, des Brenets, née le 9 juin 1778, décédée le 25 novembre 1851. Voir: *Maurice Boy de la Tour:* La gravure neuchâteloise. Neuchâtel, 1928. Musée Neuchâtelois, 1917, p. 84-90. Edmond de Reynier. *Arnold Reynier:* Melchior Berri, Basler-Jahrbuch, 1931, p. 117-118 et note 124, p. 140.

[4]) Procès-verbal du Conseil de Bourgeoisie, février 1840, et de l'assemblée du 25 mars 1840.

[5]) Florian Imer, né le 10 décembre 1796, décédé le 25 octobre 1865, Après avoir fait ses études d'ingénieur à Bâle, de 1808 à 1809, il suit en 1820, comme sous-lieutenant du génie fédéral, l'école militaire de Thoune fondée l'année précédente par Dufour. Depuis lors, il reste en constantes relations de service et d'amitié avec son chef auquel il adresse, en 1826, une levée à vue des positions militaires des Rangiers, de St-Ursanne, Lucelle, St-Brais et la Cibourg, en 1838 un relevé de la région du lac de Bienne,

« Genève, le 24 Avril 1843.

Mon cher colonel,

Je viens vous importuner en vous priant de me rendre un service particulier. Voici de quoi il s'agit:

J'ai appris que vous aviez à la Neuveville deux ou trois anciennes pièces d'artillerie dont une encore sur son affût. Je désirerais avoir un croquis de ces pièces et surtout de la dernière, avec les principales dimensions, c'est-à-dire la longueur, le calibre soit de la volée soit du tonnerre, qui était ordinairement à chambre, la longueur totale, le diamètre extérieur à la volée et à la culasse et également pour l'affût.

J'ai cru que je pouvais, sans une trop grande indiscrétion, m'adresser à vous pour cet objet, vous laissant d'ailleurs tout le temps que vous voudrez, et ne vous demandant qu'un simple *croquis* coté, ou tout au plus un dessin au trait avec l'échelle.

Je ne serais pas venu vous importuner si je n'attachais pas un grand prix à ces sortes de renseignements qui se lient aux recherches qu j'ai faites et que je fais encore sur les armes des anciens et du moyen-âge, ainsi que sur l'art des sièges.

Veuillez donc m'excuser et recevoir l'expression des sentiments de haute considération et d'amitié

de votre affectionné
G. H. Dufour
ge. me. Gl.

A Monsieur Fl. Imer, L. Colonel du Génie. »

Voici la réponse datée du 30 Avril:

« Ensuite de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 24 de ce mois, au sujet de nos vieilles pièces d'ar-

---

pour la carte Dufour. A plusieurs reprises ingénieur des camps de Bière et chef du génie de diverses divisions, il fait en 1829, sur l'ordre de la Direction militaire fédérale, une reconnaissance militaire avec le Colonel fédéral de Büren et le Major Frossard. En 1831, il fonctionne comme adjudant du Colonel fédéral Forrer pendant les troubles de Neuchâtel. Depuis 1832, nommé par la Diète, Directeur des fortifications d'Aarberg, il est en correspondance régulière avec le Général Dufour, qui lui offre, en 1839, la place d'instructeur du Génie à l'école militaire de Thoune. Il ne peut accepter à cause de ses occupations privées et de ses fonctions de vice-préfet de Cerlier, Président du Tribunal des mœurs de la Neuveville et Député au Grand Conseil depuis le 7 octobre 1831. Lors de la constitution du district de la Neuveville, en 1846, il en devient le premier préfet. En 1849, il fonctionne encore comme chef du Génie de l'Etat-Major du Général Dufour, au moment où la neutralité de la Suisse est menacée par les insurgés bâdois. Voir: Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Attinger, éditeur, Neuchâtel.

tillerie, je me rendis chez M. Couleru, originaire français, résidant depuis longtemps à Neuveville, lequel avait il y a deux ans environ été chargé par le Comité du Musée d'artillerie de Paris, de faire envoyer les dessins et dimensions de chacune de ces pièces, ce qu'ayant fait, il fut chargé si possible de faire pour ce musée l'achat des pièces indiquées sous Nos 1, 3 et 4, plus la partie restante du No 6. Il était autorisé à offrir en échange deux pièces de 4, montées et neuves, et au besoin, encore quelques mille francs. Ces pièces ayant été prises par nos ancêtres à l'ennemi aux batailles de Grandson et de Morat, nous ne voulûmes pas nous en désaisir.

M. Couleru m'ayant, sur ma demande, remis les croquis et notes qui lui ont servi pour l'expédition des dessins de toutes les anciennes pièces que nous possédons, j'ai été convaincu qu'au moyen de ceux-ci, vous vous ferez une juste idée de ce qu'elles sont. Après avoir fait usage de ces paperasses, vous voudrez bien me les retourner, pour être rendues à leur propriétaire qui les réclame. (Il va sans dire que rien ne presse). Si toutefois il vous fallait encore d'ultérieurs renseignements, disposez de moi. Le mieux serait cependant que dans une de vos courses, vous passiez par ici pour les voir, en me procurant, comme je l'espère, votre visite, elles auront encore plus de prix pour moi. »

Dufour retourna les croquis au bout de trois semaines en assurant son correspondant qu'ils avaient parfaitement rempli son objet et au delà.

Une année plus tard, le prisonnier de Ham, après avoir occupé son temps à des études et des travaux variés, reprend aussi son ouvrage sur l'artillerie, pour l'élargir en y ajoutant le résultat de ses nouvelles recherches historiques et archéologiques. Mais les documents lui font défaut. Il a recours à son dévoué maître et ami Dufour et lui écrit:

« Ham, le 7 janvier 1844.

Mon cher Colonel,

Quoique je vous écrive rarement je pense souvent à vous et vos lettres me font toujours le plus grand plaisir, car une amitié comme la vôtre me sera toujours bien précieuse...

Depuis que je vous ai écrit je me suis occupé alternativement et de mon ouvrage d'artillerie et d'expériences de physique. J'avais cru un moment avoir trouvé le moyen de faire aller les machines par le magnétisme, mais je n'ai pu produire qu'une faible force. Quant à mon ouvrage sur l'artillerie, j'avais fait mon introduction qui est devenue si volumineuse et si importante, que je

me suis déterminé à en faire une œuvre à part. Je traite dans ce chapitre, de tout un nouveau système d'artillerie et avant de proposer mon nouveau système, je fais l'historique de l'artillerie de campagne seulement. Je puise dans toutes les sources, mais j'ai bien peu de renseignements sur les anciens affûts qu'on menait en campagne du temps de Charles VIII, Louis XII, etc. Comme vous vous êtes, je crois, occupé de semblables recherches pour votre savant ouvrage sur les machines de guerre, vous me feriez grand plaisir de me citer les auteurs où je pourrais trouver quelque chose de certain...

Adieu, mon cher Colonel, recevez de nouveau l'assurance de ma sincère et inaltérable amitié,

N. »

Malheureusement, le général Dufour n'a conservé aucune copie de ses lettres au prince, et il n'est pas possible de savoir ce que sont devenus les originaux. Dufour n'avait certes pas laissé son illustre correspondant sans réponse, cependant Louis-Napoléon revient à la charge:

« Ham, le 24 janvier 1844.

Mon cher Colonel,

Je vous écris pour vous prier de me donner un ou deux renseignements dont j'aurais grand besoin pour l'ouvrage dont je je m'occupe en ce moment:

1. Je voudrais savoir dans quel ouvrage je pourrais trouver des dessins des anciennes armes portatives.

2. Pourriez-vous me donner le dessin d'une de ces coulevrines que les Suisses avaient à Grandson et à Morat. Ces coulevrines portées par des *coulevriniers* étaient, comme vous savez, dans le principe, des espèces d'arquebuses.

3. Sur combien d'hommes de hauteur combattaient les Suisses dans le XVe siècle et au commencement du XVIe? Je n'ai trouvé ce détail dans aucun auteur. Quand vous répondrez à cette question ayez la bonté de citer l'auteur et l'endroit où vous aurez pris ce renseignement. L'ouvrage que je fais m'intéresse beaucoup, mais il me faudrait être près d'une grande bibliothèque et malheureusement... Cependant on m'envoie de la Bibliothèque royale, au fur et à mesure, tous les livres dont j'ai besoin. Mais où je trouve le plus de difficultés c'est dans la description des anciens affûts. Il doit cependant y avoir des livres ou des manuscrits qui en fassent mention en détail...

Croyez à mon inaltérable attachement,

votre ami,

N. »

Dufour communique au prince les renseignements reçus antérieurement du colonel Imer, et lui copie les dessins de Couleru. Mais ces pièces ne suffisent pas. Le prisonnier pose encore d'autres questions:

« Ham, le 6 Février 1844.

Mon cher Colonel,

Je viens vous remercier de l'extrême obligeance que vous avez eue de m'envoyer si promptement les renseignements que je vous avais demandés. Ils m'ont causé une véritable joie, car rien n'est plus curieux que les dessins des pièces prises à Morat. Et permettez-moi à ce sujet de vous faire encore quelques questions:

1. Puisque le canon en fer de Morat existe encore, on peut savoir le diamètre de l'âme, tâchez je vous prie de le savoir.

2. Les mortiers à main étaient-ils aussi en fer? lançaient-ils des boulets de fer ou de pierre?

3. Pourriez-vous me donner la longueur de la couleuvrine à main, son calibre et son poids?

Vous voyez, mon cher Colonel, que j'use bien de votre complaisance; mais j'ai pris mon ouvrage en tel amour que depuis que je m'en occupe, je suis tout joyeux. Le temps s'écoule avec rapidité et je l'emploie utilement...

Recevez de nouveau l'expression de ma sincère et inaltérable amitié,

N. »

Dufour transmet les mêmes questions à son ami de la Neuveville. La réponse n'a pas été conservée, mais on peut lire sur la lettre de Dufour, des notes manuscrites au crayon: le poids du mortier à douves est de 100 L., le calibre de la pièce principale de 2 pouces 2 lignes de Suisse (2" 6"' de France), la longueur extérieure de 5 pieds 2 pouces suisses (4' 11" de France) et la longueur de l'âme intérieure 4 pieds, 3 pouces ½ de Suisse (4' de France). Quant aux anciens boulets conservés au musée de la Neuveville, ils sont en fer forgé et en pierre. Ceux en fonte avec moule, sont d'origine plus récente et l'on n'y trouve point de boulets en plomb. Les mortiers à main ou bombardes et leurs projectiles sont en fonte.

Dufour envoie ces renseignements à Ham avec un nouveau dessin fait par lui. Louis-Napoléon s'y intéresse vivement et comme il ne trouve aucun document suffisant sur ce sujet, il prie le colonel de lui fournir une reproduction géométrique des canons de la Neuveville:

« Ham, le 1er Mars 1844.

Mon cher Colonel,

Je vous remercie bien du dernier dessin que vous m'avez envoyé. Il a un grand intérêt pour moi. Si je ne craignais pas d'être importun, je vous prierais encore de me rendre un service. Quoique on ait la bonté de m'envoyer de la Bibliothèque royale de Paris, tous les livres et manuscrits dont j'ai besoin, rien ne vaut le dessin de pièces anciennes encore existantes. Ainsi la description géométrique des pièces ayant appartenu à Charles le Téméraire, qui sont encore à la Neuveville, serait très précieuse pour moi. Pourriez-vous charger quelqu'un de me faire ces dessins sur les lieux en rétribuant la peine du dessinateur? Je voudrais qu'en outre on mit par écrit le métal des pièces, le calibre exact, et pour les canons si ils étaient destinés à avoir un avant-train; pour les roues, si elles ont des boîtes ou non. Enfin comment la pièce est retenue dans son encastrement et comment est placée la lumière?

Vous voyez, mon cher Colonel, que je compte bien sur votre amitié pour venir si souvent vous importuner, mais vous savez que, lorsqu'on est dans ma position, on s'enthousiasme pour certaines occupations, parcequ'elles nous font tout oublier, excepté nos amis.

Votre affectionné,

N. »

Le désir du prince est communiqué à la Neuveville par le colonel Dufour, en ce moment en service à Lucerne:

« Lucerne, le 12 Mars 1844.

Mon cher Imer,

Je viens encore vous ennuyer au sujet de vos vieux canons, en vous priant d'avance de vouloir bien m'excuser par la considération que c'est en faveur d'un pauvre Prisonnier que je m'expose à abuser de votre extrême complaisance.

Voici de quoi il s'agit. Vous savez que le Prince Napoléon dans sa prison de Ham, s'occupe avec ardeur de travaux qui ont le double avantage d'adoucir sa captivité et d'éclaircir plus d'une question politique ou militaire. Il s'est en dernier lieu attaché à l'ancienne artillerie et il met le plus grand prix à se procurer sur ce sujet le plus de documents positifs qu'il lui est possible de recueillir. C'est pourquoi il me prie de faire prendre à ses frais les *mesures exactes* des principales pièces déposées à la Neuveville, lesquelles ont acquis depuis peu une certaine célébrité et

dont par parenthèse vous ferez bien de ne pas vous séparer. Il s'agirait de savoir si vous pourriez trouver quelqu'un d'assez versé dans la partie, pour prendre toutes les mesures, sur croquis, qui mettraient le Prince en état de dresser le plan en deux projections (horizontale et verticale) de chacune des pièces dont on lui aurait ainsi fourni le plan cotté. Les brouillons que vous m'avez envoyés pourraient servir à cet effet; mais il serait peut-être préférable de prendre à nouveau les mesures. En tout cas il faudrait que les croquis fussent à une échelle suffisante et assez corrects pour ne laisser échapper aucun détail essentiel; en un mot il faudrait que cela fut fait avec intelligence.

Ayez la bonté de me faire savoir ici, par un mot de réponse, si la chose est faisable.

Vous obligerez votre dévoué et affectionné,

G. H. Dufour.

Monsieur
le L. Colonel Imer,
Directeur des fortifications d'Aarberg,
à la Neuveville. C. Berne.
Le Quartier Maître Genl. de la Confédération. »

Comme les dessins tardent à venir, Dufour revient à la charge.

« Mon cher Imer,

Je ne reçois point les croquis que devait me faire la personne que vous m'avez indiquée; je suis inquiet. Veuillez je vous prie voir de près où celà en est et si je puis espérer de les recevoir bientôt et quand. S'ils tardaient trop ils perdraient tout leur prix et ne serviraient peut-être à rien. J'attends toujours ce petit envoi pour écrire au Prince.

Je vous recommande cette affaire et vous prie de recevoir avec mes remerciements anticipés la nouvelle assurance de mon sincère attachement,

G. H. Dufour.

Genève, le 15 Mai 1844 ».

Deux jours après, Florian Imer accompagne son envoi de la lettre suivante:

« J'ai enfin le plaisir de vous envoyer les dessins de nos vieux canons que vous réclamiez par votre chère lettre du 15 de ce mois. Soyez persuadé que de mon côté je n'ai pas manqué d'en presser autant que possible l'expédition.

Les motifs du retard sont que Mr Couleru, maître de dessin

en cette ville, ayant chaque jour quelques heures de leçons à donner, n'a pu consacrer tout son temps à ce travail auquel il a donné tous ses soins, surtout quant à l'exactitude des dimensions, qu'il n'a pas négligé même dans les plus petits détails.

Ainsi que vous le verrez par la lettre ci-jointe de Mr Couleru, celui-ci réclame 25 louis pour ce travail, peut-être le trouverez-vous un peu élevé, mais comme le prince a bonne bourse et que Mr Couleru de son côté, n'est pas très à son aise, je vous le recommande.

Mr le pasteur Rohr, de Bienne, avec lequel vous avez fait route de Berne à Bienne, lorsque vous vous rendiez à la réunion des officiers qui avait lieu dans cette dernière ville, et chez lequel nous nous rendions le lendemain pour le remercier du logement qu'il vous avait obligeamment offert, se trouvant chez moi au moment où je reçus les dessins me chargea de vous présenter ses honneurs.

Recevez, cher Colonel, l'assurance de ma haute considération et veuillez disposer de moi dans toutes les occasions où je pourrai vous être de quelqu'utilité ».

Louis-Napoléon à Ham n'est pas encore Napoléon III, Empereur des Français. Comme au temps de son exil à Londres, ou même quand il sera Président de la République, le prince est souvent à court d'argent.[1]) Son ancien précepteur se fait des scrupules de lui présenter la note de Couleru:

« Genève, le 19 Mai 1844.

Mon cher Imer,

Je me hâte de vous accuser réception des dessins que vous m'avez envoyés — et de vous dire que j'ai été renversé du prix que demande le dessinateur. C'est au point que je n'ose pas les envoyer, car je ne saurais comment justifier une telle somme qui est hors de toute proportion avec le résultat. Ce que je désirais, c'était simplement des plans cotés au trait, donnant les deux projections. Au lieu de cela on m'a fait des plans posés et sans cotes qui, sans doute sont exacts mais qui n'ont rien d'assez brillant pour valoir 25 Louis. Je vous prie donc de parler au dessinateur pour qu'il me fasse une réduction considérable, sans quoi je serai obligé de faire estimer l'ouvrage, n'ayant pas le courage de demander au Prince, qui est fort gêné par les pertes considérables qu'il a dû supporter, une telle somme pour un tel travail, et ne pouvant pas, d'un autre côté payer moi-même la différence entre

[1]) Napoléon III par Octave Aubry. Paris, A. Fayard & Cie, éditeurs.

ce qu'on demande et ce qui me semblerait équitable. Il y a neuf feuilles, dont quelques-unes se réduisent à fort peu de choses; quand on les porterait à 40 francs, l'une dans l'autre, celà serait chèrement payé et ne ferait cependant qu'une somme de 360 francs au lieu de 600. Il aurait été raisonnable pour des dessins, qui sans doute ont le mérite de l'exactitude, mais qui n'en ont point d'autres, de demander 300 à 350 francs. Mais 25 louis! Je le répète, j'en suis renversé. Comment dans la prévision d'une telle dépense le dessinateur ne m'a-t-il pas écrit pour me demander si celà ne m'arrêterait pas? J'aurais moi-même référé et je ne serais pas dans l'embarras où je me trouve.

Je vous en prie donc, tout en vous demandant pardon de la peine que cela vous donne, veuillez vous interposer pour obtenir un très fort rabais qui mette le coût en proportion avec l'utilité du travail; et écrivez-moi le plus promptement possible.

Votre dévoué,

G. H. Dufour. »

Le dessinateur se rend, bon gré mal gré, aux raisons du colonel Dufour, mais tient à se justifier: il lui adresse une lettre pour démontrer que la somme demandée correspond au travail fourni. Florian Imer transmet ce message le 22 Mai en ajoutant:

« Ainsi que vous le verrez par la lettre ci-jointe de Mr Couleru, je lui ai communiqué hier soir à sa réception la votre du 19 de ce mois, en l'engageant, vu les circonstances à modifier son prix. Celui-ci m'ayant demandé à pouvoir vous écrire, à ce sujet, je n'ai pas crû devoir le lui refuser.

Mr Couleru étant en ce moment venu me donner communication de la lettre qu'il vous adresse, je l'ai engagé, par suite du malentendu qui a eu lieu dans cette affaire, à se contenter de 360 francs dont parle votre lettre, ce à quoi il consentira au cas où vous croiriez ne pouvoir faire droit au contenu de sa lettre de ce jour.

En continuant à recommander Mr Couleru à votre bienveillance, je suis sincèrement peiné du malentendu, si j'eus prévu que le prince était gêné, ceci n'aurait pas eu lieu ».

Le même jour, Louis-Napoléon mis au courant du prix réclamé pour ces dessins répond à Dufour:

« Ham, le 22 Mai 1844.

Mon cher Colonel,

Je suis fâché du contre-temps qui vous empêche de m'envoyer les dessins que je vous avais demandés, mais enfin faites

ce que vous croirez le mieux. Je tiens beaucoup à les avoir et il faudra bien en passer par ce que l'on demandera. Lorsque vous m'enverrez le rouleau, adressez-le-moi sous l'enveloppe de M. Demarle, commandant du château de Ham; comme cela il arrivera plus sûrement...

Je travaille beaucoup, mais mon ouvrage n'est pas près d'être terminé. J'ai trouvé bien des choses curieuses.

Votre ami,

N. »

Dufour est satisfait. Il écrit le 26 Mai au Colonel Imer:

« Je vous remercie infiniment de ce que vous avez fait pour déterminer Mr Couleru à accepter les 360 francs que je lui ai offerts à titre d'arrangement équitable, car il m'aurait été impossible et, en toute conscience, de lui donner davantage. Il y a, il est vrai, 13 feuilles dans son rouleau, mais qui ne font que 9 dessins, car il faut les deux projections pour qu'un dessin soit complet. Ensuite ces dessins ne sont pas cotés, et par conséquent ils ne sont pas entièrement terminés. Tout celà fait que le prix auquel je les ai évalués, sera, par tout connaisseur, regardé comme un maximum plutôt qu'au-dessous de la valeur réelle. Faites, je vous prie encore comprendre tout cela à M. Couleru, auquel je suis d'ailleurs très peiné de causer ce petit chagrin provenant d'un malentendu.

Vous recevrez, par la messagerie, le group de 360 francs de France dont vous aurez la bonté de faire faire quittance sur papier signé, laquelle vous m'enverrez pour ma décharge.

Mille et mille pardon de tous les embarras que je vous donne.

Votre très affectionné,

G. H. Dufour.

P. S. J'ai prévenu le Prince que Mons. Couleru aura peut-être quelque chose à lui envoyer de Paris. Celui-ci n'aura qu'à lui écrire directement à Ham, en envoyant son adresse; il recevra sûrement une réponse immédiate. »

Les dessins sont parvenus à Ham et le prince en accuse réception, en demandant de nouveaux renseignements:

« Ham, le 8 Juin 1844.

Mon cher Colonel,

Je vous remercie bien des dessins que vous m'avez envoyés; je les ai reçus et je les ai trouvés très bien. La seule chose que

je voudrais savoir est si l'on a un souvenir qu'il y ait eu des *avant-trains*. Une ouverture près des crosses ferait croire à l'existence d'une cheville ouvrière.

Je vous envoie ce que je vous dois et vous remercie d'avoir obtenu un prix si modéré.

J'ai écrit comme hors-d'œuvre une petite brochure que je vous enverrai. Je vous renouvelle, mon cher colonel, l'assurance de ma sincère et inaltérable amitié.

N. »

Quoique vous ayez dit le contraire, je croirais que les canons de Charles le Téméraire lançaient des boulets de plomb. C'est au moins plus conforme aux habitudes d'alors. »

Dufour doit encore une fois revenir à la source:

« Genève, le 20 Juin 1844.

Mon cher Imer,

Avec votre lettre du 18 ct. m'est parvenue la quittance de Mr Couleru, en bonne et due forme. Il ne me reste qu'à vous remercier et à vous demander pardon de toutes les peines que je vous ai causées pour faire la commission qu'on m'avait donnée.

Toutefois, je désirerais encore savoir:

1. Si l'on a conservé à la Neuveville, quelques-uns des projectiles de vos vieilles pièces; étaient-ils de fer ou de plomb?

2. Y a-t-il parmi les voitures quelques restes d'avant-trains? Paraît-il à l'inspection des affûts qu'ils aient jamais été posés sur avant-trains?

Ayez l'extrême bonté de répondre encore à ces deux questions, et de m'adresser votre lettre à Lucerne où je serai depuis le 25.

Recevez, mon cher Imer, l'assurance de l'entier dévouement de votre vieil ami,

G. H. Dufour. »

Florian Imer lui répond le 24:

« En réponse à votre lettre du 20 de ce mois, j'ai l'honneur de vous dire que les projectiles de nos vieilles pièces étaient en fer et en pierre. Quant à la question de savoir si ces pièces étaient posées sur avant-trains ou pas, je ne peux vous le dire de manière positive. D'après l'inspection des affûts, il paraît qu'à l'un d'eux se trouvait immédiatement appliqué un timon, tandis que les autres paraissent avoir dû pour le transport, être accro-

chés ou attachés à des avant-trains, peut-être de chars ordinaires. Nous n'avons aucun reste de ceux-ci.

Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, le mieux serait que vous veniez vous-même les voir, ce qui pourrait facilement se faire à votre retour de Lucerne, si votre séjour doit s'y prolonger jusqu'à la fin de juillet, à ce défaut une autre fois, vu qu'avant ce temps vous ne me trouverez pas chez moi, voulant le 28 de ce mois me rendre avec ma femme au tir de Bâle et de là visiter quelques villes de France et d'Allemagne, je pense être absent pendant trois semaines environ. »

Louis-Napoléon continue à tenir Dufour au courant de ses travaux, mais ses lettres ne parlent plus des canons de la Neuveville. Deux ans plus tard, paraît chez Dumaine à Paris le superbe volume édité par le prince, avec la reproduction des dessins des canons bourguignons de la Neuveville. [1])

Le second volume de cet ouvrage est publié en 1851 seulement, quand le prince est devenu Président de la République.

Avant la publication de ce travail et des dessins de Couleru, au moment même où Louis-Napoléon correspondait à leur sujet, le Conseil de la Neuveville avait reçu, en mars 1844, deux nouvelles demandes d'achat pour deux canons bourguignons, l'une émanant du Conseiller d'Etat russe, de Gille, la seconde d'un membre de l'Institut de France, de Saulcy, conservateur du Musée d'artillerie de Paris, le premier des amateurs de ces pièces. L'offre était de cent louis par canon. [2]) Le Musée cantonal de Berne entra aussi en négociations. [3]) Le Conseil exécutif bernois lui-même fit une offre semblable. Avant même qu'une décision ne fût prise, les communes de la Montagne de Diesse, qui avaient fourni autrefois leurs contingents à la bannière de la Neuveville, protestèrent en s'opposant contre toute vente ou cession des canons de Morat sans leur concours. [4]) Elles se réservaient même d'intenter à la bourgeoisie de la Neuveville, une action en partage de ces pièces et la citèrent en conciliation. Sur le conseil de l'avocat Elsesser de Porrentruy, la Bourgeoisie répondit aux communes de la montagne, que « leurs prétentions étaient irrecevables ». La Bourgeoisie de la Neuveville

---

[1]) *Prince Napoléon-Louis Bonaparte:* Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie. Paris, Dumaine, J., 1845. Tome Ier p. 65 et pl. IV, p. 66-77.

[2]) Procès-verbal du Conseil de Bourgeoisie de la Neuveville du 25 mars 1844.

[3]) Procès-verbal du Conseil de Bourgeoisie de la Neuveville du 10 avril 1844.

[4]) Procès-verbal du Conseil de Bourgeoisie de la Neuveville du 24 mai 1844. Deux bannières provenant du butin de Morat, se trouvent actuellement dans la salle du Conseil de Diesse.

eut la sagesse de ne point revenir sur la décision prise le 25 mars 1840.[1]) Amateurs et prétendants en furent pour leurs frais.

Tout le bruit fait autour de l'artillerie prise au duc de Bourgogne, convainquit enfin la commune bourgeoise de la Neuveville, de l'immense valeur du butin victorieusement mérité à Grandson et à Morat. Elle résolut de le mettre mieux en valeur que dans le réduit de l'Hôtel-de-Ville où il avait été entassé. Elle fit un don généreux en faveur de la fondation du Musée de la Neuveville, où ils devaient être convenablement exposés. Elle fournit en outre tout le terrain et le bois nécessaires à la construction de cet édifice. Enfin, elle céda en 1885 — au moment où l'existence des corporations bourgeoises semblait menacée — les trophées de Grandson et de Morat à la Municipalité, à la condition qu'elle les conserve indéfiniment.[2]) Ces pièces font la richesse de notre Musée. Elles ont figuré à maints cortèges historiques.[3]) On les exhibe aussi parfois aux fêtes des vendanges de la localité et lors de manifestations patriotiques. Souhaitons que ces reliques de temps historiques si lointains, ne soient pas trop souvent cahotées sur de multiples pavés et qu'elles résistent le plus longtemps possible à l'outrage des temps.

La Neuveville, mars 1931.

---

[1]) Procès-verbal du Conseil de Bourgeoisie de la Neuveville du 17 octobre 1844. Voir en outre, *Gros et Schnyder:* Histoire de la Neuveville.

[2]) Donation, voir le texte reproduit plus loin.

[3]) Cortèges historiques, Berne 1854, Morat 1876 et 1826, Aarau 1924 Exposition nationale, Berne 1914.

ANNEXES:

Donation

Par devant Me Oscar WYSS,
notaire de préfecture, à la résidence de Neuveville,
ont comparu:

1. MM. Louis Sigismond Imer, banquier et Gumal Lamon, négociant, les deux demeurant à Neuveville.
« Agissant au nom de la Commune bourgeoise de Neuve-« ville, ensuite des pouvoirs qui leur ont été conférés dans l'as-« semblée de dite commune du 31 Janvier dernier, suivant « extrait du protocole est annexé à la minute. »

d'une part.

2. Et Messieurs Georges-Frédéric Gueisbuhler, maire et Edouard Hofer, secrétaire, les deux demeurant à Neuveville.
« Agissant au nom de la Commune municipale de Neuve-« ville, ensuite des pouvoirs qui leur ont été conférés dans l'as-« semblée de la dite commune du 12 Février dernier, dont un « extrait du protocole est annexé a la minute. »

d'autre part.

Lesquels, aux noms qu'ils agissent, nous ont exposé ce qui suit:

Lors des guerres de Bourgogne, les abbayes de Neuveville ont envoyé à diverses reprises pour renforcer les Confédérés, des contingents d'hommes d'armes qui ont combattu dans les batailles de Grandson et de Morat, et ont reçu en récompense de leur valeur, les glorieux trophées qui se trouvent actuellement dans la salle du rez-de-chaussée du bâtiment du Musée de Neuveville. — Lors du partage des biens des abbayes, ces précieux souvenirs restèrent la propriété de la Bourgeoisie de Neuveville, ce qui implique l'intention bien avérée de les conserver à la localité.

L'acte de classification des biens communaux sanctionné par le gouvernement le six Janvier mil huit cent soixante, contient dans les réserves faites en faveur des bourgeois, que ces trophées, ainsi que plusieurs autres pièces d'artillerie, d'origine plus récente, sont reconnus propriété exclusive de la Bourgeoisie de Neuveville.

Une société anonyme, dont les statuts ont été sanctionnés par le Conseil Exécutif en date du 21 Décembre 1875, se constitua sous le nom de « Société du Musée de Neuveville », dans le but de construire un bâtiment contenant des locaux convenables pour y conserver ces trophées et la Commune bourgeoise leur fit donation du bois nécessaire à cette construction et du prix de vente du domaine des Abrévieurs, représentant en tout une valeur de Fr. 20.600,—,

ainsi que d'une vigne aux Epancheurs devant servir d'assise au bâtiment projeté « à condition que le rez-de-chaussée du bâtiment servira à perpétuité d'arsenal à l'usage de nos vieux canons et autres antiquités qui pourraient encore se trouver ».

Le bâtiment fut construit et la Société inscrivit dans ses statuts la clause que « la salle du rez-de-chaussée destinée à recevoir les canons, devra à perpétuité continuer à servir à cette destination, même en cas de réalisation de l'immeuble. »

Ces faits établissent clairement que les Neuvevillois ont toujours eu la ferme volonté de conserver à Neuveville, ces glorieux trophées, d'autant plus que de nombreuses et brillantes offres faites par des souverains étrangers, furent repoussées à diverses reprises, et les bourgeois actuels tiennent à cœur et honneur d'exécuter fidèlement le vœu de leurs ancêtres.

Afin que ces objets soient conservés à la ville de Neuveville, la Commune bourgeoise de Neuveville, abandonne en pleine propriété et à titre gratuit, à la Commune municipale de Neuveville, qui l'accepte par ses mandataires, savoir:

A. Trophées de Morat.

1.	Une pièce de canon, douves cerclées, de 3 mètres 43 centimètres de longueur, estimée cinq mille francs	5.000,—
2.	Une dite, de deux mètres 30 centimètres de longueur, estimée trois mille francs	3.000,—
3.	Une dite, de deux mètres 18 centimètres de longueur estimée trois mille francs	3.000,—
4.	Une dite, de un mètre 52 centimètres de longueur, estimée deux mille francs	2.000,—
5.	Une dite, de un mètre 46 centimètres de longueur, estimée deux mille francs	2.000,—
6.	Une dite, fer forgé, d'une longueur de deux mètres vingt-quatre centimètres, estimée quatre mille francs	4.000,—
7.	Une dite, sautée, d'une longueur d'un mètre, estimée cent francs	100,—
8.	Cinq petites pièces de canon, bronze, dites Pièces du Prince Evêque de Bâle, estimées ensemble cinq cents francs	500,—
9.	Une pièce de canon, bronze, dite Duchesse de Nemours, estimée deux cents francs	200,—
10.	Trois bombardes, fer, dont deux sur affûts, estimées trois cents francs	300,—
11.	Une bombarde à main, estimée vingt francs	20,—

12. Cent quarante boulets en fer forgé ou fondu, estimés ensemble, cent francs 100,—
13. Dix-huit boulets en pierre, estimés quatre-vingt-dix francs 90,—
14. Un moule à boulets, estimé cinq francs 5,—
15. Un vieux drapeau de Morat, cent francs 100,—

B. Divers.

16. Deux lanternes antiques, estimées dix francs 10,—
17. Deux gantelets en fer, estimés vingt francs 20,—
18. Deux coupes antiques, en vermeil, estimées cent francs 100,—
19. Un plat aux armes de la Neuveville, cinq francs 5,—
20. Un sceptre d'huissier avec les armes de la ville, estimé dix francs 10,—
21. Deux drapeaux ayant servi aux fêtes de Berne et de Morat, ainsi que les objets ayant servi à la fête de Morat, tels que: 15 casques, deux cuirasses avec casques, 18 sabres, 10 poignards, 16 piques, et les habillements des hommes qui ont paradé, estimé le tout à mille francs 1.000,—

Total de l'estimation: vingt un mille cinq cent soixante francs 21.560,—

Cette donation est faite aux clauses et conditions suivantes, savoir:

1. La commune municipale de Neuveville s'engage à conserver à perpétuité les objets ci-dessus désignés dans le local où ils se trouvent actuellement.
2. Si par une cause quelconque, ce local venait à ne plus pouvoir remplir son but, la Commune municipale s'engage à fournir un autre local convenable.
3. La Commune municipale donataire ne pourra en aucun cas et sous aucun prétexte aliéner l'un ou l'autre des dits objets.
4. Exceptionnellement et au cas où un musée national historique viendrait à être fondé et construit à Berne, la Commune municipale est autorisée à y placer, à titre de dépôt, une ou deux des pièces d'artillerie.
5. Tous les objets indiqués dans la présente donation sont insaisissables, conformément à l'article 472 du code de procédure civile bernois.
6. Les frais de la présente donation sont à la charge de la Commune municipale de Neuveville.

La présente donation sera soumise à la ratification du Conseil Exécutif du canton de Berne.

Dont acte.

Fait et passé à Neuveville, à la maison de Ville, le vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, en présence de Messieurs Charles Evard, vigneron, et Louis Honsberger, vigneron, les deux à Neuveville, témoins requis, lesquels ont signé avec les parties que nous déclarons bien connaître et nous notaire après lecture faite.

Signé à la minute: sig.: Louis-Sigs. Imer, sig.: G. Lamon.
sig.: Le Maire, G. F. Gueisbuhler.
sig.: G. Hofer, not., sig.: Charles Evard.
sig.: Louis Honsberger, sig.: Oscar Wyss, not.

Extrait de Protocole: Dans l'assemblée de la Commune bourgeoise de Neuveville, du 31 janvier 1885, il a été décidé par 27 voix sur 36 votants, soit par les deux tiers des voix prévues dans le règlement, que les trophées de Morat et autres antiquités seront donnés à la Commune municipale de Neuveville, aux clauses et conditions renfermés dans le préavis présenté à la dite assemblée. Messieurs Louis-Sigismond Imer, maître-bourgeois, et Gumal Lamon, caissier, sont délégués pour représenter la Commune bourgeoise lors de la passation de l'acte de donation.

Neuveville, le 20 mars 1885.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de bourgeoisie:
Sig.: César Wyss.

Extrait du protocole de l'assemblée extraordinaire de la Commune municipale de Neuveville
du 12 Février 1885

Tractanda: Offre de cession de Trophées de Morat par la Commune bourgeoise.

Après un court exposé de Mr. le Président sur la nature et l'importance de l'offre faite par la Commune bourgeoise, il est donné lecture à l'assemblée des documents suivants:

1) *Lettre du Conseil de Bourgeoisie* de Neuveville au Conseil Municipal, dâtée du 2 février 1885.

2) *Projet de l'acte de donation* des trophées de Morat et de Grandson, et Inventaire relatif à ces objets.

Le Président ouvre ensuite la discussion sur l'acceptation de la donation. Personne ne demandant la parole, il soumet son projet de conclusions à adopter par l'assemblée, ainsi conçu:

« L'assemblée de la Commune Municipale de Neuveville con-« voquée extraordinairement pour se prononcer sur l'acceptation « des Trophées des batailles de Morat et de Grandson et autres « objets de la Société du Musée de Neuveville, et aux conditions « mentionnées dans le projet d'acte qui lui a été communiqué par « le Conseil de bourgeoisie, a décidé par voix:

« 1. D'accepter cette donation à titre gratuit.

« 2. Charger le Conseil municipal d'en aviser le Conseil de « bourgeoisie en désignant des personnes déléguées pour passer « acte, conformément à toutes les réserves et conditions men-« tionnées dans le dit projet.

« 3. L'assemblée municipale témoigne par la présente à l'as-« semblée de bourgeoisie toute la reconnaissance qui lui est due, « elle ne doute pas que les générations futures de Neuveville, « n'imitent leurs ancètres et envisagent ces Trophées comme un « monument sacré et inaliénable de la Ville de Neuveville. »

L'assemblée, consultée sur cette proposition, l'accepte avec la modification proposée par Mr. Hofer, greffier, à laquelle le Président adhère, soit que l'assemblée transmette directement par l'entremise de son bureau les résolutions prises au Conseil de Bourgeoisie, lequel les transmettra à la prochaine assemblée de Bourgeoisie et un extrait du protocole de l'assemblée de Commune municipale de ce jour. *Cette proposition est votée à l'unanimité des membres présents, soit 74 votants.*

Certifié l'extrait conforme.

Neuveville, le 19 mars 1885.

Le Secrétaire des assemblées de Commune:
sig.: G. Lamon.